

Image not found or type unknown



Qu'est-ce que le parquet (ou ministère public) ?

Actualité législative publié le 26/11/2024, vu 211 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Qu'est-ce que le parquet (ou ministère public) ?

- Le parquet désigne l'ensemble des magistrats du ministère public (magistrats du parquet) chargés de l'application de la loi au nom des intérêts de la société.
- Les magistrats du parquet sont placés sous l'autorité du Garde des Sceaux, ministre de la justice.
- Au-delà de l'exercice de l'action pénale, le parquet est chargé de l'exécution des décisions pénales définitives et d'autres missions (protection de l'enfance en danger, sécurité et prévention de la délinquance...).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38127-quest-ce-que-le-parquet-ou-ministere-public>